

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-10-3-12

Séance du vendredi 3 juillet 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PROLONGEMENT DE LA VOIE SUD DE MULHOUSE PROGRAMME AW11 - PHASE 1

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'intégration au projet de la voie Sud de MULHOUSE des points suivants :
 - aménagement des délaissés entre le prolongement de la voie Sud et le domaine ferroviaire,
 - discussions en cours avec la Ville de Mulhouse qui assurera la maîtrise d'ouvrage des aménagements piétons/cycles sur la tranche ouest du giratoire « pont à arches » (extrémité Est de la voie Sud) le long du prolongement de la voie Sud,
 - information à la Commission Permanente des ultimes discussions entre le Département et la Ville de Mulhouse ; la Commission Permanente pourra être appelée à délibérer sur une nouvelle répartition de la maîtrise d'ouvrage des différents aménagements dans le secteur,
- confirme l'autorisation que vous m'avez donnée de solliciter auprès du Préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté